

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 novembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/11/2023 (accusé de réception du 17/11/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant 25 au contrat de DSP Herminéo : arrêt du service LTE

Signature de l'avenant 25 qui acte l'arrêt du service d'internet par ondes Hertzienne LTE du réseau Herminéo au vu du très faible nombre de clients sur l'agglomération.

La DSP actuelle du réseau à très haut débit Herminéo s'arrêtera en juin 2024. Une nouvelle consultation a été lancée dans le but de conclure une nouvelle DSP. La fin du contrat actuel marque la possibilité de faire évoluer les services proposés par Herminéo. Ainsi un des services proposés par la DSP actuelle : l'internet par les ondes hertziennes (via la technologie LTE qui a remplacé la technologie Wimax) pour les habitants qui n'avait pas d'ADSL est de moins en moins utilisé. Seul 40 foyers utilisent encore le service dont 16 sont d'ores et déjà éligibles à la fibre.

Par ailleurs le contrat de location auprès de TDF du pylône de Ty Sanquer où sont implantés les équipements LTE est arrivé à expiration et nécessite d'être renouvelé par Axione (actuel délégataire) moyennant un loyer important.

Il a donc été proposé à Axione, en mai 2023, d'entamer la procédure pour mettre fin à ce service sur une période de 6 mois. Cette période devait laisser le temps au délégataire le temps d'accompagner au mieux les clients et leurs FAI afin que des solutions alternatives (4G, fibre, satellites...) puissent être déployées systématiquement pour chaque utilisateur.

Par ailleurs ce démantèlement, quelques mois avant la fin de la DSP, permet au délégataire de démonter l'ensemble du matériel à ses frais pour que tout soit finalisé en juin 2024.

Le présent avenant 25 à la convention de DSP permet donc d'acter d'une part le calendrier de fin du service LTE proposé par le réseau Herminéo au 31 octobre 2023 et

d'autre part que le les coûts inhérents au démontages des équipements est supporté par le délégataire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°25 à la convention de concession.